

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2853

27 novembre 2008

SOMMAIRE

Alexandria	136941	Kefen S.à r.l.	136899
Babcock & Brown BBGP (Sweden) S.à.r.l.	136901	LBREP Holdings S.à r.l.	136906
Babcock & Brown (Odense) S.à.r.l.	136903	Lecomte & Partners S.à r.l.	136900
Babcock & Brown (Odense) S.à.r.l.	136902	LGIG 2 Property C4 S.à r.l.	136926
Babcock & Brown Portugal Holdings S.à r.l.	136902	Luxab S.A.	136925
B.C.F. S.à r.l.	136901	Luxembourg Management Group S.A. ...	136900
Berliot S.à r.l.	136929	Luxembourg Management Group S.A. ...	136901
bmsw arkitekten S.à r.l.	136906	Manacor (Luxembourg) S.A.	136940
Bononzo S.A.	136903	M-INVEST S.A.	136944
Bumper 2 S.A.	136929	M-INVEST S.A.	136902
Comitto SARL	136898	Nortec Medical Developments S.A.	136926
CR Entertainment S.A.	136927	Northern York Luxembourg Holdings S.à r.l.	136918
DGS Promotions Immobilière s.à r.l. ...	136898	Quatro Invest S.A.	136899
DIF RE Wind Assets 2 Luxembourg S. à r.l.	136905	San Guido S.à r.l.	136904
Diso-Lux S.à.r.l.	136905	S.E.F. Société Européenne Financière S.A.	136899
European Hotel Venture S.C.A.	136913	S.E.T. Société Européenne de Trading S.A.	136899
Fides (Luxembourg) S.A.	136917	Société Civile Immobilière Albert Philippe	136926
Fidji Luxembourg (BC2)	136898	Solmar Investissements S.A.	136905
Fiduciaire MTC-Gestions S.à r.l.	136904	Somapa S.à.r.l.	136908
GC Europe	136925	Steyn Holding S.A.	136928
Gefpart S.A.	136907	Stuppy CSA S.à r.l.	136905
Groupamat S.A.	136927	TLW Financial S.A.	136909
GS Tele II S.à r.l.	136940	Toulouse S.à r.l.	136928
Ikourde S.A.	136908	UPBT GmbH	136916
IM Properties (Europe) Holdings S.à r.l.	136903	Vesta Italia Equity (Luxembourg) S.à r.l.	136904
IN4MATIX S.A.	136901	Visuel S.à r.l.	136906
Investpol S.A.	136927	Wind Project I S.A.	136900
Ital Property Limited S.à r.l.	136929	Yotanka S.à r.l.	136906
Kara Investments S.à r.l.	136944		
K-Dow Petrochemicals Americas Holding S.à r.l.	136900		

Comitto SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7306 Steinsel, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 127.043.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2008

1^o résolution

L'assemblée générale nomme M. Alistair Mac Donald, né à Lilongwe, Malawi, le 22 avril 1962, domicilié à 6, Helperwee, L-7418 Buschdorf, comme gérant technique.

2^o résolution

L'assemblée générale confirme M. Simon Hewitt, domicilié 10, rue de l'Avenir, L-7306 Steinsel, comme gérant administratif.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle des gérants.

Fait à Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Réviseurs d'Entreprises

Experts Comptables et Fiscaux

Signature

Référence de publication: 2008145297/592/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09409. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

DGS Promotions Immobilière s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 136.601.

—
Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 22 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Capellen, le 17 novembre 2008.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2008145348/225/12.

(080170702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Fidji Luxembourg (BC2), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 115.238.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 10 novembre 2008

En date du 10 novembre 2008, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

- de prolonger le mandat de PricewaterhouseCoopers, en tant que Réviseur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

FIDJI LUXEMBOURG (BC2)

Signature

Référence de publication: 2008145193/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05723. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Kefen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 73.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145328/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04696. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Quatro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 30.917.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008145507/1161/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04906. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

S.E.F. Société Européenne Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 85.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008145458/231/14.

(080171008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

S.E.T. Société Européenne de Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 85.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008145459/231/14.

(080170984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Lecomte & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 132.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008145447/231/14.

(080170913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Wind Project I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 114.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008145453/239/12.

(080170937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

K-Dow Petrochemicals Americas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 140.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 novembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008145484/231/14.

(080171009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Luxembourg Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 81.329.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

Signature

Référence de publication: 2008145644/510/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05147. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

B.C.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 30.027.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

Signature

Référence de publication: 2008145649/510/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05152. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Luxembourg Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 81.329.

Le bilan au 31/12/2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

Signature

Référence de publication: 2008145651/510/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

IN4MATIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.175.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

signature

Référence de publication: 2008145659/510/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05161. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Babcock & Brown BBGP (Sweden) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.120.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.11.08.

Mark Hatherly.

Référence de publication: 2008145564/9244/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01061. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

M-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8028 Strassen, 24, rue Mathias Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 89.704.

Extrait du procès-verbal

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission du poste d'administrateur de la fiduciaire européenne sa et la nomination de Madame Iryna Zhuk, 34, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, comme administrateur pour une durée de six ans.

L'assemblée décide à l'unanimité la prolongation du mandat d'administrateur de Madame Simone Didier et de Madame Christiane Hahn pour une durée de six ans.

L'assemblée décide à l'unanimité la prolongation du mandat de commissaire au compte de Monsieur François David, 6, Kirchwois, L-3390 Peppange pour une durée de six ans.

Ne varietur, Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2008145882/9582/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06772. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Babcock & Brown (Odense) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 115.430.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.11.2008.

Mark Hatherly.

Référence de publication: 2008145550/9244/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01065. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Babcock & Brown Portugal Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.762.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.749.

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 28 octobre 2008

Par les résolutions écrites du 28 octobre 2008, les associés de la société ont décidé:

- D'accepter la démission de Christian Terberger en tant que gérant de la Société, prenant effet le 31 octobre 2008;

- De nommer en tant que gérant, prenant effet le 01^{er} novembre 2008, et pour une durée indéterminée,

* Mr. Mark Hatherly, né le 13 novembre 1965 à Auckland (New Zealand), et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- De changer l'adresse de Mr. Mark Dunstan de son adresse privée 18, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg à son adresse professionnelle au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- Mr. Mark Hatherly, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Mr. Mark Dunstan, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145746/9244/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01072. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Bononzo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.616.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 2008

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Philippe STOCK, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2008.

Certifié sincère et conforme

BONONZO S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008145899/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05178. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Babcock & Brown (Odense) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.430.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15-11-2008.

Mark Hatherly.

Référence de publication: 2008145549/9244/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01066. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

IM Properties (Europe) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.502.

—
Constituée par-devant M^e Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 7 octobre 2005, acte publié au Mémorial C n^o 249 du 3 février 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 octobre 2007, acte publié au Mémorial C n^o 2899 du 13 décembre 2007.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IM PROPERTIES (EUROPE) HOLDINGS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008145590/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04481. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

San Guido S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.192.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 4 novembre 2008

L'associé de San Guido Sarl (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mark Beckett en tant que gérant de catégorie A avec effet au 4 novembre 2008;

et

- de nommer le gérant suivant en tant que gérant de catégorie A avec effet au 4 novembre 2008 et pour une durée indéterminée:

* Richard van 't Hof, né le 5 octobre 1965 à Barendrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008145902/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05955. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Fiduciaire MTC-Gestions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5514 Remich, 5, rue des Cerisiers.

R.C.S. Luxembourg B 53.681.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.11.08.

Madame THIEL Myriam

La Gérante

Référence de publication: 2008145881/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08904. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Vesta Italia Equity (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 323.125,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.322.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 24 octobre 2008 que M. Benoit Jean J. Bauduin démissionne de son poste de gérant A avec effet au 20 octobre 2008.

M. Christophe Mathieu avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg est élu nouveau gérant A avec effet au 20 octobre 2008.

Par conséquent, le conseil de gérance sera donc désormais composé comme suit:

- M. Michael Denny, gérant A
- M. Christophe Mathieu, gérant A
- M. Rodolpho Amboss, gérant B
- M. Michael Tsoulies, gérant B

Bart Zech

Référence de publication: 2008145279/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02968. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Solmar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.334.

La Fiduciaire L.P.G. SARL (RCS n ° B 84.426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de SOLMAR INVESTISSEMENTS SA. (RCS n ° B 100.334) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Il résulte de courriers que M. Jean-Marc ASSA, M. Jonathan BEGGIATO et EXCELIANCE SA, représentée par M. Jonathan BEGGIATO démissionnent avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateurs et administrateur-délégué.

Il résulte d'un courrier que LE COMITIUM INTERNATIONAL SA démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27/10/2008.

Signature

LE DOMICILIATAIRE

Référence de publication: 2008145440/1091/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW04013. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Stuppy CSA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.

R.C.S. Luxembourg B 87.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 novembre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008145371/201/12.

(080171017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Diso-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6685 Merttert, 3A, rue du Port.

R.C.S. Luxembourg B 43.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 novembre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008145369/201/12.

(080171016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

DIF RE Wind Assets 2 Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.540.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008145416/5770/12.

(080170694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

**Yotanka S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. bmsw architekten S.à r.l.).**

Siège social: L-2268 Luxembourg, 30, rue d'Orchimont.
R.C.S. Luxembourg B 132.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 novembre 2008.

Henri BECK
Notaire

Référence de publication: 2008145378/201/13.

(080171018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

LBREP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.618.100,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 88.493.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 24 octobre 2008 que M. Benoit Jean J. Bauduin démissionne de son poste de gérant A avec effet au 29 août 2008.

M. Christophe Mathieu avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg est élu nouveau gérant A avec effet au 29 août 2008.

Par conséquent, le conseil de gérance sera donc désormais composé comme suit:

- M. Michael Denny, gérant A
- M. Christophe Mathieu, gérant A
- M. Rodolpho Amboss, gérant B
- M. Michael Tsoulies, gérant B

Bart Zech.

Référence de publication: 2008145283/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02961. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Visuel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 393, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 100.106.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "VISUEL S.à r.l." avec siège social à L-5887 Hesperange, 393, route de Thionville, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster en date du 2 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 567 du 2 juin 2004, numéro RCS B 100.106,

L'assemblée est composée de:

1. Monsieur Andreas HIMMES, commerçant, né à Merzig (Allemagne) le 22 août 1971, époux de Madame Monika RUSAK, demeurant à L-5447 Schwebsingen, 4, Cité Robi Goldschmit;
2. Monsieur Volker MEYER, maître-opticien, né à Saarbùrg le 5 mai 1972, demeurant à D-54439 Saarbùrg (Allemagne), Hubertusstraße 54;
3. Monsieur Jürgen MARZI, maître-opticien, né à Andernach (Allemagne) le 26 mai 1970, demeurant à D-54290 Trèves, Benediktinerstraße, 75.

Lesquels comparants déclarent agir en tant que seuls et uniques associés de la société prédésignée et requièrent le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises à l'unanimité et sur ordre du jour conforme.

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence de soixante-dix mille (70 000) euros pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-mille (80 000) euros à cent cinquante mille (150 000) euros par la création de deux mille huit cents (2800) parts nouvelles de vingt-cinq (25) euros chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Les deux mille huit cents (2 800) parts sociales nouvellement créées ont été souscrites et libérées intégralement par des versements en numéraire sur le compte courant de la société auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, de sorte que la somme de soixante-dix mille (70 000) euros se trouve dès-à-présent à libre disposition de la société.

Les parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Andreas HIMMES, prénommé, souscripteur de deux mille cent (2100) parts sociales;
2. Monsieur Volker MEYER, prénommé, souscripteur de quatre cent vingt (420) parts sociales;
3. Monsieur Jürgen MARZI, prénommé, souscripteur de deux cent quatre-vingts (280) parts sociales.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cent cinquante mille (150 000) euros représenté par six mille (6000) parts sociales de vingt-cinq (25) euros chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1. Monsieur Andreas HIMMES, prénommé, quatre mille cinq cents parts sociales	4500
2. Monsieur Volker MEYER, prénommé, neuf cents parts sociales	900
3. Monsieur Jürgen MARZI, prénommé, six cents parts sociales	600
TOTAL: six mille parts sociales	6000

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Himmes, Meyer, Marzi, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2008. Relation: DIE/2008/9810. — Reçu trois cent cinquante euros 0,5 % 350 €.

Le Releveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 novembre 2008.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2008145158/234/52.

(080170969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Gefpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.324.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23.07.2008

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01.02.2008

Commissaire aux comptes:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas réélire

ALTER AUDIT S.à r.l., 69, rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg

d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31.12.2008 comme suit:

I.C. DOM-COM S.à r.l., 69, rue de la Semois, L -2533 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Salvatore Desiderio / Edoardo TUBIA

Référence de publication: 2008145212/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Ikourde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 94.728.

—
Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Liste de présence:

Peter Engelberg, Président

Gilles Wecker

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L- 2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Pour signataires

Peter Engelberg / Gilles Wecker

Président / -

Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008

Attendance List:

Peter Engelberg, Président

Gilles Wecker

Resolution

The Board of Directors resolved to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Signed as above

Peter Engelberg / Gilles Wecker

Président

Référence de publication: 2008144830/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08560. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Somapa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.200.

—
L'an deux mille huit, le douze juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Philippe HAMTIAUX, administrateur de sociétés, né le 20 juillet 1963 à Huy (Belgique) et demeurant à B-6941 Tohogne (Durbuy), Hermanne21 (Belgique),

ici représenté par Monsieur Alex KAISER, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée SOMAPA S.à r.l, avec siège social à L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 123.200, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C du 3 mars 2007, numéro 295.

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon, à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.

Deuxième résolution

En conséquence l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Schuttrange.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alex Kaiser, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 juin 2008. LAC/ 2008 / 24281. - Reçu 12€ (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008145155/202/39.

(080170846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

TLW Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 142.951.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trois novembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- La société "COMMERCIAL CONSULTING EUROPE Ltd" ayant son siège social à SM1V 1BZ Londres (GB), 95, Wilton Road - Suite 3, enregistrée sous le numéro 6645018,

ici dûment représentée, par son directeur, Monsieur Ludovic LO PRESTI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "TLW FINANCIAL S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion, l'administration, toutes mesures de contrôle et de surveillance, ainsi que la mise en valeur de ces participations, intérêts et parts sociales.

La société pourra notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments

obligataires, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société pourra opérer toutes transactions commerciales ou financières. Elle pourra rendre tous services aux sociétés du groupe ou à des sociétés filiales détenues directement ou indirectement, et notamment conseiller et prêter son concours en toutes choses à toutes sociétés filiales détenues directement ou indirectement.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra de manière générale utiliser toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements dans un but de gestion efficace, y compris toutes techniques et tous instruments destinés à couvrir la société contre tous risques de crédit, de change, de taux d'intérêts et autres.

Elle pourra de manière générale procéder à toutes opérations commerciales immobilières, mobilières ou commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Assemblées Générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires aux comptes. Elle doit l'être sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 8 du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "COMMERCIAL CONSULTING EUROPE Ltd", ayant son siège social à SM1V 1BZ Londres (GB), 95, Wilton Road - Suite 3, enregistrée sous le numéro 6645018, et libérées entièrement par le souscripteur prônant un versement en

numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 1.520,-.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La comparante, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jérémy Windsinger, administrateur de sociétés, né le 23 juin 1986 à Amnéville (France), demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - b) Monsieur Hans Windsinger, homme d'affaires, né le 27 juin 1948, à Geisenfeld (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - c) Monsieur Frédéric Monchablon, cadre, né le 16 décembre 1970 à Neufchâteau (France), demeurant à F-57320 Anzeling, 21, rue de Freistroff.
- 3.- Monsieur Jérémy Windsinger, prénommé, est nommé administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.
- 4.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Ludovic Lo Presti, expert comptable, né le 29 mai 1980 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 6.- Le siège social est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lo Presti, L. M.Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2008. Relation: LAC/2008/44917. Reçu à 0,50% : cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

Le Releveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 novembre 2008.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2008146108/241/227.

(080172345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

European Hotel Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 138.271.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of October,
before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

M^e Rose-Marie Arcanger, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as special attorney-in-fact of the Board of Directors of European Hotel S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 April 2008, number 929, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-137192 (the "Manager") acting in its capacity as general partner and sole manager of European Hotel Venture S.C.A. a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand

Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 May 2008, number 1287, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-138271 (the "Company"). The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 May 2008, number 1306.

by virtue of the authority granted to her by the resolutions adopted by all the Directors of the Manager of the Company on 20 June 2008, a copy of which resolutions, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The subscribed capital of the Company is set at hundred seven thousand and twenty euro (EUR 107,020.-) divided into thirty thousand and nine hundred ninety-nine (30,999) class A shares and seventy-six thousand and twenty-one (76,021) class B shares, each of a par value of one euro (EUR 1.-) and each fully paid in.

II. Pursuant to article 6 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at four hundred fifty million euro (EUR 450,000,000.-) and pursuant to the same article 6, the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, and to amend the articles of association of the Company to reflect such a capital increase.

III. The Manager of the Company, by written resolution of all the Directors adopted on 20 June 2008, and in accordance with the authority granted to it pursuant to article 6 of the Company's articles of association, has decided an increase of the Company's issued share capital by an amount of two million two hundred five thousand and thirty-two euro (EUR 2,205,032.-) in order to raise the issued share capital to the amount of two million three hundred twelve thousand and fifty-two euro (EUR 2,312,052.-) by the issuance of seventy-eight thousand and eight hundred nine (78,809) new Class A Shares and two million one hundred twenty-six thousand and two hundred twenty-three (2,126,223) new Class B Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) having the same rights and privileges as the existing Class A and Class B Shares.

IV. The Manager of the Company, by written resolution of all the Directors adopted on 20 June 2008, has accepted the subscription of the seventy-eight thousand and eight hundred nine (78,809) new Class A Shares and two million one hundred twenty-six thousand and two hundred twenty-three (2,126,223) new Class B Shares and their payment in cash together with a total share premium of eighteen million three hundred one thousand and seven hundred sixty-five euro and sixty cents euro (EUR 18,301,765.60) by the existing shareholders

V. All these new Class A Shares and new Class B Shares have been entirely subscribed and fully paid up, together with the share premium, by a contribution in cash to the Company on 20 June 2008, so that the total amount of twenty million five hundred six thousand and seven hundred ninety-seven euro and sixty cents (EUR 20,506,797.60.-) representing the aggregate amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an aggregate amount of eighteen million three hundred one thousand and seven hundred sixty five euro and sixty cents (EUR 18,301,765.60) has been on 20 June 2008 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, article 5.1 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

"5.1. The subscribed capital is fixed at two million three hundred twelve thousand and fifty-two euro (EUR 2,312,052.-), represented by one hundred nine thousand eight hundred eight (109,808) shares of Unlimited Shareholder ("actions de commandité", herein defined as "Class A Shares") and two million two hundred two thousand two hundred forty-four (2,202,244) shares of Limited Shareholder ("actions de commanditaire", herein defined as "Class B Shares"; together, with the Class A Shares, herein as the "Shares"), with a par value of one euro (EUR 1.-) each. The holders of Shares are hereafter referred to as the "Shareholders". "

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one hundred eight thousand euro (EUR 108,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

M^e Rose-Marie Arcanger, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de European Hotel S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée le 11 mars 2008 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 avril 2008, numéro 929 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-137192 (le "Gérant") agissant en sa capacité d'actionnaire commandité et gérant unique de European Hotel S.C.A., une société en commandité par actions, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée le 15 avril 2008 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 mai 2008 numéro 1287 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-138271 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 16 avril 2008, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations du 28 mai 2008 numéro 1306,

en vertu du pouvoir qui lui a été donné par les résolutions adoptées par tous les Administrateurs du Gérant de la Société le 20 juin 2008, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. La Société a un capital souscrit de cent sept mille vingt euros (EUR 107.020,-) divisé en trente mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (30.999) actions de classe A et soixante-seize mille vingt et une (76.021) actions de classe B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II. En vertu de l'article 6 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à quatre cent cinquante millions euros (EUR 450.000.000,-) et qu'en vertu du même article 6, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital et à modifier les statuts de la Société de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le Gérant de la Société, par résolutions écrites de tous les administrateurs adoptées le 20 juin 2008 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 6 des statuts de la Société, a décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de deux millions deux cent cinq mille trente deux euros (EUR 2.205.032,-) en vue de porter le capital social souscrit à deux millions trois cent douze mille cinquante deux euros (EUR 2.312.052,-) par la création et l'émission de soixante-dix-huit mille huit cent neuf (78.809) nouvelles actions de Classe A et deux millions cent vingt-six mille deux cent vingt-trois (2.126.223) nouvelles actions de classe B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Classe A et de Classe B existantes.

IV. Le Gérant de la Société, par résolutions écrites de tous les Administrateurs adoptées le 20 juin 2008, a accepté la souscription des soixante-dix-huit mille huit cent neuf (78.809) actions de Classe A et deux millions cent vingt-six mille deux cent trente-trois (2.126.233) nouvelles actions de Classe B et leur paiement avec une prime d'émission totale de dix-huit millions trois cent un mille sept cent soixante-cinq euros et soixante cents (EUR 18.301.765,60) par les actionnaires existants.

V. Toutes les nouvelles actions de Classe A et de Classe B ont été entièrement souscrites et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société le 20 juin 2008, de sorte que la somme de vingt millions cinq cent six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante cents (EUR 20.506.797,60,-) représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement d'une prime d'émission pour un montant total de dix-huit millions trois cent un mille sept cent soixante-cinq euros et soixante cents (EUR 18.301.765,60) se trouvait le 20 juin 2008 à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'article 5.1 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions trois cent douze mille cinquante-deux euros (EUR 2.312.052,-) représenté par cent neuf mille huit cent huit (109.808) actions d'Actionnaire Commandité (ci-après "Actions de Classe A") et par deux millions deux cent deux mille deux cent quarante-quatre (2.202.244) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après "Action de Classe B", ensemble avec les Actions de Classe A, repris ci-après comme les "Actions"), d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune. Les détenteurs d'Actions sont repris ci-après comme les "Actionnaires".

Frais

Les frais incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent huit mille euros (EUR 108.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : R.-M. ARCANGER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2008. LAC/2008/44814. - Reçu cent deux mille cinq cent trente-trois euros quatre-vingt-dix-neuf cents (102.533,99 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

G. LECUIT.

Référence de publication: 2008146274/220/140.

(080172532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

UPBT GmbH, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Textilreinigung Edelweiss.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 26, Op der Haardt.

R.C.S. Luxembourg B 38.103.

Im Jahre zweitausendacht, den zweiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain THOLL, mit Amtssitz in Mersch.

Sind erschienen:

1.- Herr Klaus Dietrich Leonard THEISSEN, Textilreiniger, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Hauptstraße 58;

2.- Frau Katharina MANDERFELD, Textilreinigerin, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Hauptstraße 58,

hier vertreten durch Herrn Klaus Dietrich Leonard THEISSEN, vorgenannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift datiert vom 21. Oktober 2008,

welche nach gehöriger ne varietur Paraphierung der gegenwärtigen Urkunde beigebogen verbleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten Nachfolgendes zu beurkunden:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "UPBT GmbH" mit Sitz zu Luxemburg, R.C.S.L. Nummer B 38.103, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 17. Juli 1990, veröffentlicht im Memorial C Nummer 20 und ihre Statuten wurden mehrmals abgeändert und zuletzt gemäß einer Generalversammlung unter Privatschrift vom 6. Juli 2001, veröffentlicht im Memorial C Nummer 235 vom 12. Februar 2002.

2. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWOELF TAUSEND FUENF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), eingeteilt in FUENF HUNDERT (500) Anteile zu je FUENF UND ZWANZIG EURO (25,-) EURO, welche wie folgt gezeichnet sind:

- Herr Klaus Dietrich Leonard THEISSEN: ZWEIHUNDERTFUENFZIG Anteile	250
- Frau Katharina MANDERFELD: ZWEIHUNDERTFUENFZIG Anteile	250
TOTAL: FUENFHUNDERT Anteile	500

Die erschienen Parteien, welche das gesamte Stammkapital vertreten, haben sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden und haben folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftssitz von Luxemburg in die Gemeinde Weiswampach zu verlegen und in diesem Sinne Absatz eins von Artikel vier abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Die Gesellschaft hat ihren Sitz in der Gemeinde Weiswampach."

In diesem Zusammenhang beschließen die Gesellschafter, dass die Adresse der Gesellschaft in "L-9999 Wemperhardt, op der Haardt, 26" ist.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, der Firmenbezeichnung einen Handelsnamen hinzuzufügen und in diesem Sinne Artikel drei der Satzungen abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Die Gesellschaft führt die Firmenbezeichnung "UPBT GmbH und den Handelsnamen TEXTILREINIGUNG EDELWEISS"."

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, den Wortlaut von Artikel 7 der Statuten vollständig zu streichen, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Gesellschafterversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Im Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden."

Vierter und letzter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Wortlaut von Artikel 2 der Statuten vollständig zu streichen um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Der Gegenstand der Gesellschaft ist:

- der Betrieb einer Textilreinigung und Bleicherei,
- die Unternehmensberatung, Personaltraining und Betriebsorganisation für den Bereich der Textilreinigung,
- der Erwerb von Immobilien für das eigene Immobilienvermögen, sowie deren Verkauf, Verwaltung und Vermietung,
- die Beteiligung jedweder Art an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Geltendmachung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Die Gesellschaft kann auch Patente, Warenzeichen, Lizenzen und andere Rechte erwerben, veräußern und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen."

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf EIN TAUSEND EIN HUNDERT EURO (€ 1.100,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Theissen, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 27 octobre 2008. Relation: MER/2008/1728. — Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Muller.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 12. November 2008.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2008145540/232/80.

(080170862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Fides (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.469.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} novembre 2008 de la société Fides (Luxembourg) S.A. que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Démission de Fondé de pouvoir à partir du 1^{er} novembre 2008:

Monsieur Vincent VAITTY, né le 20 juin 1966 à Karikal, Inde, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.
R. van't Hoeft / M.C.J. Weijermans
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008145756/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05633. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Northern York Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.949.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of the month of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

World Power Holdings Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 111.503, represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Northern York Luxembourg Holdings S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination

A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Northern York Luxembourg Holdings S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may, in connection with or in furtherance of its object, borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary or advisable in the accomplishment and development of its object.

Finally, the Company may perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its object and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind in relation with its object.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office

The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the

registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital

The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable by resolution of the shareholders.

Art. 6. Transfer of Shares

Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company

7.1 The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

7.2 Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

7.3 The Company will be bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two (2) managers acting together, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager) or in the case of a board of managers, any two(2) of the managers acting together or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

7.4. The sole manager or the board of managers, as the case may be, will have all powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders.

Art. 8. Liability Managers

The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights

Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings

10.1 Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

10.2 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.3 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

10.4 Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

10.5 The general meeting will have all powers reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders. These powers include, by way of example and without limitation: (i) the appointment and dismissal of managers, (ii) any distributions of dividends or otherwise by the Company, (iii) any merger, division, or liquidation, (iv) any capital increase or capital decrease, (v) any other decision implying a change in the present articles.

10.6 In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on 31st March at 4:00 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year

The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2009.

Art. 12. Financial Statements

Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions

Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution

In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder

If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law

For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party, World Power Holdings Luxembourg S.à r.l. has subscribed and entirely paid-up 12,500 shares with a nominal amount of € 1.- each for a total amount of euro 12,500.-.

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Sole shareholder decision

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

(i) Mr Bruce Wrobel, CEO, residing at 245 Park Avenue, 38th Floor, New York, NY 10167 USA, born on 5th July 1957 in Chicago, Illinois, USA;

(ii) Mr Martin Rosenberg, president, residing at 245 Park Avenue, 38th Floor, New York, NY 10167 USA, born on 10th January 1960 in Bridgeport, Connecticut, USA;

(iii) Mr Thomas J. Deleo, Chief Operating Officer, residing at 245 Park Avenue, 38th Floor, New York, NY 10167 USA, born on 6th April 1957 in New York, New York, USA;

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2009.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

World Power Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.503, représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Northern York Luxembourg Holdings S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit :

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Northern York Luxembourg Holdings S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou dans d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de ses succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra, en relation avec ou pour servir son objet, emprunter sous toute forme et procéder par voie de placements privés à l'émission d'obligations et d'autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra prêter assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou valeurs mobilières ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus verticalement ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement, sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte en relation avec son objet.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales ; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social

Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Transfert des Parts sociales

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par conférence téléphonique. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une

convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

7.2 Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées comme faisant foi ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

7.3 La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, s'il n'y a qu'un seul gérant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants agissant de concert, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou en cas d'un conseil de gérance, par deux (2) gérants agissant de concert ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant de concert (y inclus par voie de représentation).

7.4. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, auront tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Art. 9. Droit de vote des associés

Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives.

Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés

10.1 Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

10.2 Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

10.3 En cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant la date proposée pour que la résolution devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée dans la présente). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

10.4 Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

10.5 L'assemblée générale aura tous les pouvoirs réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés. Ces pouvoirs comprennent, par exemple et sans limitation: (i) la nomination et la révocation des gérants, (ii) toutes distributions, par la Société, de dividendes ou autre, (iii) toute fusion, scission ou liquidation, (iv) toute augmentation ou réduction de capital, (v) toute autre décision entraînant une modification des présents statuts.

10.6 Dans l'hypothèse où, et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le 31 mars de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 12. Comptes annuels

Chaque année à la fin de l'exercice social, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions

Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pour cent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pour cent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés sur une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique

Si, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ; et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable

Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Souscription - Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, la partie comparante, World Power Holdings Luxembourg S.à r.l., a souscrit et intégralement libéré les 12.500 parts sociales d'une valeur nominale de € 1,- chacune pour un montant total de 12.500,- Euros.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et Evaluations

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant la Société du fait de sa constitution, sont estimés à environ mille trois cents Euros.

Décision de l'associé unique

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes :

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

(i) M. Bruce Wrobel, PDG, demeurant au 245 Park Avenue, 38^{ème} étage, New York, NY 10167 Etats-Unis d'Amérique, né le 5 juillet 1957 à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

(ii) M. Martin Rosenberg, président, demeurant au 245 Park Avenue, 38^{ème} étage, New York, NY 10167 Etats-Unis d'Amérique, né le 10 janvier 1960 à Bridgeport, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique;

(iii) M. Thomas J. Deleo, directeur, demeurant au 245 Park Avenue, 38^{ème} étage, New York, NY 10167 Etats-Unis d'Amérique, né le 6 avril 1957 à New York, New York, Etats-Unis d'Amérique;

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

En foi de quoi, nous, le notaire instrumentant, avons posé notre sceau en date qu'en tête.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: T. HOSS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2008. Relation: LAC/2008/44216. Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008146106/211/391.

(080172298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

GC Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 47.047.

Les comptes consolidés au 31 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145342/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04456. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Luxab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.696.

Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Liste de présence:

Peter Engelberg, Président

Gilles Wecker

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Pour signataires

Peter Engelberg / Gilles Wecker

Président / -

Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008

Attendance List:

Peter Engelberg, Président

Gilles Wecker

Resolution

The Board of Directors resolved to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Signed as above
Peter Engelberg / Gilles Wecker
Président / -

Référence de publication: 2008144821/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08558. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Société Civile Immobilière Albert Philippe, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8399 Windhof, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg E 2.231.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 novembre 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008145381/201/12.

(080171010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

LGIG 2 Property C4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008145454/239/12.

(080170917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Nortec Medical Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 72.071.

Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008

Attendance List:

Peter Engelberg, Président

Gilles Wecker

Resolution

The Board of Directors resolved to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Signed as above

Peter Engelberg / Gilles Wecker

Président / -

Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Liste de présence:

Peter Engelberg, Président

Gilles Wecker

136927

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Pour signataires

Peter Engelberg / Gilles Wecker

Président / -

Référence de publication: 2008144823/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08449. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Investpol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 75.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145338/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05359. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Groupamat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 89.027.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008145581/1334/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03949. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

CR Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 100.720.

Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Liste de présence:

Peter Engelberg, Président

Gilles Wecker

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Pour signataires
Peter Engelberg / Gilles Wecker
Président / -

Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008

Attendance List:

Peter Engelberg, Président
Gilles Wecker

Resolution

The Board of Directors resolved to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Therese, L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Signed as above
Peter Engelberg / Gilles Wecker
Président / -

Référence de publication: 2008144824/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08524. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Toulouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.799.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 5 novembre 2008

L'associé de Toulouse Sarl (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mark Beckett en tant que gérant de catégorie A avec effet au 5 novembre 2008;

et

- de nommer le gérant suivant en tant que gérant de catégorie A avec effet au 5 novembre 2008 et pour une durée indéterminée:

* Richard van 't Hof, né le 5 octobre 1965 à Barendrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008145915/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Steyn Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.697.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date 6 novembre 2008 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir:

* Van Lanschot Management S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,

* Van Lanschot Corporate Services S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer

* Harbour Trust and Management S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer

et ceci jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2013;

- l'assemblée renomme AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme 'Commissaire aux Comptes' et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 6 novembre 2008.

Van Lanschot Management S.A. / Harbour Trust and Management S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008145125/695/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05084. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Bumper 2 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.973.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique en date du 6 novembre 2008 que l'actionnaire unique a décidé comme suit:

- de révoquer Cândia Gillespie, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administratrice de la Société et ce avec effet au 4 novembre 2008;

- de nommer Xavier Borremans, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 4 novembre 2008 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2013.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Severine Canova

Administratrice

Référence de publication: 2008145924/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05990. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Berliot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.803.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 5 novembre 2008

L'associé de Berliot Sarl (la Société) a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mark Beckett en tant que gérant de catégorie A avec effet au 5 novembre 2008;

et

- de nommer le gérant suivant en tant que gérant de catégorie A avec effet au 5 novembre 2008 et pour une durée indéterminée:

* Richard van 't Hof, né le 5 octobre 1965 à Barendrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008145921/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05960. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Ital Property Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 142.899.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of October,

Before US Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared :

for an extraordinary general meeting of the company ITAL PROPERTY LIMITED, a company limited by shares organized under the laws of England and Wales having its registered office at 6TH Floor, 94 Wigmore Street, London W1U3RF, England and with Company Number 03672464 (the "Company")

ITAL PROPERTY S.A. a Luxembourg société anonyme, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.657, in its capacity as owner of one thousand (1.000) shares of, and hence as sole shareholder of the Company,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in 5, rue Zenon Bernard, Esch-Alzette (L)

by virtue of a proxy dated October 16th, 2008, which, after having been initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, waived the requirement for specific advance notification of the meeting and considered to have received full knowledge of the agenda which was worded as follows:

1. To acknowledge that the business and administrative seat and the principal establishment of the Company shall be established in Luxembourg and that the Company shall be subject to Luxembourg law in compliance with article 159 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

2. To confirm the continuation of the current business of the Company under the name of ITAL PROPERTY LIMITED with a corporate object which shall be worded as follows:

"The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property."

3. To resolve that the Company shall have the form of a Luxembourg private limited company ("société à responsabilité limitée").

4. To accept, as appropriate, the resignation of Mr. Stephen John KELLY, born in Liverpool on My 22nd, 1964, residing in Flat B 309, Al Nakheel, Emirates Hills, Dubai, United Arab Emirates, as director of the Company.

5. To determine the number of managers of the Company, to confirm and/or elect the managers of the Company and to determine the duration of the mandate of the managers of the Company.

6. To confirm that the business and administrative seat and the principal establishment of the Company shall be in Luxembourg at the following address: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

7. To cancel the nominal value of the shares.

8. To increase the share capital of the Company by an amount of forty three thousand seven hundred thirty Pounds (GBP 43,730.-) so as to raise it from one thousand Pounds (GBP 1,000.-) to forty four thousand seven hundred thirty Pounds (GBP 44,730.-), by contribution in cash and without issuing new shares.

9. To approve the interim balance sheet of the Company as of November 30, 2007 and to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty four thousand eight hundred Pounds (GBP 34,800.-) by absorption of retained losses of the same amount and without cancellation of shares, so as to reduce it from forty four thousand seven hundred thirty Pounds (GBP 44,730.-) to nine thousand nine hundred thirty Pounds (GBP 9,930.-).

10. To convert the currency of the share capital from POUNDS to EUROS, by application of the exchange ratio as of July 8th, 2008: 1 Euro = 0.7944 GBP.

11. To restate the articles of association of the Company in order to comply with the relevant legal provisions governing a Luxembourg société à responsabilité limitée.

12. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing party requested the undersigned notary to record the following resolutions, taken by unanimous vote:

First resolution

The sole shareholder acknowledged that pursuant to resolutions adopted by the director of the Company on February 18* 2008, it has been resolved that it was for the benefit of and in the best interest of the Company to take all steps that would or may be required to transfer the business and administrative seat and the principal establishment of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg. It is now further resolved that as from the date of the present deed, the business

and administrative seat and the principal establishment of the Company shall be established in the Grand Duchy of Luxembourg.

As a consequence thereof, the sole shareholder took note and acknowledged that, in compliance with article 159 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Company shall be subject to the laws of Luxembourg as from the date of the present deed and that as from that date the Company will become a legal entity governed by and subject to the laws of Luxembourg without the legal existence or personality of the Company being in any manner affected.

A copy of the aforementioned resolutions of the director of the Company, after having been initialled *ne varietur*, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder resolved to continue the business of the Company, without dissolution and with corporate continuance, under the name of ITAL PROPERTY LIMITED, société à responsabilité limitée as it is currently carried out, with all its assets and liabilities, and resolved that the corporate object shall read as follows:

"The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property."

Third resolution

The sole shareholder resolved that the Company shall have the form of a Luxembourg private limited company ("société à responsabilité limitée").

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to accept the resignation of Mr Stephen John KELLY, born in Liverpool on July 22nd, 1964, residing in Flat B 309, Al Nakheel, Emirates Hills, Dubai, United Arab Emirates, as director of the Company.

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to set the number of managers at eight (8).

The following are appointed as A Managers of the Company for an unlimited period:

a) Mr Mark Anthony Pesco, chartered accountant, born on February 11th, 1970 in Jersey, residing in La Grange, rue des Vallées, St. Martin, Jersey, Channel Islands, JE3 6BB;

b) Mr Michael Andrew Weston, chartered accountant, born on March 6th, 1963 in Worthing, residing in Maison de la Ville Bagot, Le Mont de la Ville Bagot, St. Ouen, Jersey, Channel Islands, JE3 2DF;

c) Mrs Catherine Alison Pigeon, trust company director, born on February 23rd, 1964 in Jersey, residing in 9 Thornhill Park, Le Vieux Beaumont, St. Peter, Jersey, Channel Islands, JE3 7ZJ;

d) Mrs Alexandra Maria Figueiredo da Silva Luxo-Piazza, banker, born on February 2n , 1968 in Lisbon, residing in Le Douet, La Grande Route de St. Jean, St. John, Jersey, Channel Islands JE3 4FN;

e) Mr Benjamin Charles Buckley Newman, client services director, born on August 24*, 1966 in Leicester, residing in The Old Farm House, Le Pont du Val, St. Brelade, Jersey, Channel Islands JE3 8JP.

The following are appointed as B Managers of the Company for an unlimited period:

a) Mr Onno Bouwmeister, private employee, born on January 26*, 1977 in Maarssen, the Netherlands, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

b) Mr Gilles Jacquet, private employee, born on February 7l, 1964 in Saint-Mard, Belgium, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

c) Mr Peter van Opstal, private employee, born on February 12th, 1969 in Zwijndrecht, the Netherlands, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Sixth resolution

The sole shareholder resolved that the business and administrative seat and the principal establishment of the Company are in Luxembourg, at the following address: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The sole shareholder resolved to cancel the nominal value of the existing one thousand (1.000) shares.

Eighth resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of forty three thousand seven hundred thirty Pounds (GBP 43,730.-) so as to raise it from its present amount of one thousand Pounds (GBP 1,000.-) divided into one thousand (1.000) shares to forty four thousand seven hundred thirty Pounds (GBP 44,730.-), by contribution in cash and without issuing new shares.

Evidence of the contribution in cash has been given to the undersigned notary so that the amount of forty three thousand seven hundred thirty Pounds (GBP 43,730.-) is at the free disposal of the Company.

Ninth resolution

The sole shareholder resolved to acknowledge and to approve the balance sheet of the Company as of November 30th, 2007 which, pursuant to a declaration of the director of the Company, has not been affected by any material change up to the date of this deed.

After having acknowledged that said interim balance sheet is evidencing retained losses of thirty four thousand eight hundred Pounds (GBP 34,800.-), the sole shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty four thousand eight hundred Pounds (GBP 34,800.-) by way of absorption of said retained losses and without any cancellation of shares, so as to reduce the share capital from forty four thousand seven hundred thirty Pounds (GBP 44,730.-) to nine thousand nine hundred thirty Pounds (GBP 9,930.-).

A copy of the aforementioned balance sheet, after having been signed *ne varietur*, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Tenth resolution

The sole shareholder resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Pound Sterling (GBP) to Euro (EUR) by application of the exchange ratio as of July 8th, 2008: 1 Euro = 0,7944 GBP.

The subscribed share capital of the Company is thus fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one thousand (1.000) shares without nominal value.

Eleventh resolution

The sole shareholder resolved to adopt the following articles of association in English to be followed by a translation in French and that

in case of differences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Art. 1. Name. There exists a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "ITAL PROPERTY LIMITED S. à r. l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in London, United Kingdom.

The principal place of establishment and the effective management seat of the Company is in Luxembourg-City. The principal place of establishment and the effective management seat of the Company may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one thousand (1.000) shares without nominal value, all fully paid up.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of a sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Transitory provision

The first financial year after the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg, which began on December 1st, 2007 in the United Kingdom, shall end on December 31st, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-ALzette, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to proxy holder of the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept octobre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu :

pour une assemblée générale extraordinaire de la société ITAL PROPERTY LIMITED établie selon le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles et ayant son siège social au 6th Floor, 94 Wigmore Street, Londres W1U3RF, Angleterre et inscrite sous la Company Number 03672464, (la "Société")

ITAL PROPERTY S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.657, agissant en sa qualité de propriétaire de mille (1.000) actions, et partant d'associé unique de la Société,

ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec résidence professionnelle à 5, rue Zenon Bernard, Esch-Alzette (L),

en vertu d'une procuration donnée en date du 16 octobre 2008, laquelle restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec l'acte.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considère dûment convoqué pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit :

1. Prendre acte que le siège administratif et d'exploitation et le principal établissement de la Société seront établis au Luxembourg, et que la Société sera soumise à la loi luxembourgeoise conformément à l'article 159 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

2. Confirmer la continuation des affaires actuelles de la Société sous le nom de ITAL PROPERTY LIMITED avec un objet social qui aura la teneur suivante:

"L'objet de la Société porte sur la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou tout autre moyen ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, effets ou autre valeurs mobilières de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement, et la gestion de ce portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts d'association.

La Société peut emprunter par tous moyens et effectuer l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut porter, directement ou indirectement, assistance aux sociétés du groupe ou affiliées, prendre toute mesure de contrôle et/ou de direction et effectuer toute opération, qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de l'objet social.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, comme toute transaction sur l'immobilier ou des biens meubles."

3. Décider que la Société aura la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

4. Accepter la démission de M. Stephen John KELLY, né à Liverpool le 22 juillet 1964, demeurant à Flat B 309, Al Nakheel, Emirates Hills, Dubai, Emirats Arabes Unis, comme administrateur de la Société.

5. Déterminer le nombre de gérants de la Société, confirmer et/ou élire les gérants de la Société et déterminer la durée du mandat des gérants de la Société.

6. Confirmer que le siège administratif et d'exploitation et le principal établissement de la société seront établis au Luxembourg, à l'adresse suivante: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

7. Supprimer la valeur nominale des parts sociales.

8. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante trois mille sept cent trente Livres Sterling (GBP 43.730,-), pour le porter de son montant actuel de mille Livres Sterling (GBP 1.000,-) à quarante quatre mille sept cent trente Livres Sterling (GBP 44.730,-), par apport en numéraire et sans émission de parts sociales nouvelles.

9. Approuver le bilan intérimaire de la Société du 30 novembre 2007 et réduire le capital social de la Société d'un montant de trente quatre mille huit cent Livres Sterling (GBP 34.800,-) par absorption de pertes reportées d'un montant équivalent et sans suppression de parts sociales, de manière à le ramener de quarante quatre mille sept cent trente Livres Sterling (GBP 44.730,-) à neuf mille neuf cent trente Livres Sterling (GBP 9.930,-).

10. Convertir la devise d'expression du capital social de Livres Sterling en Euros en appliquant le cours de change du 8 juillet 2008 : soit 1,-EURO = 0,7944 GBP.

11. Procéder à la refonte des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les dispositions légales relatives aux sociétés à responsabilité de droit luxembourgeois.

12. Divers.

Ceci étant exposé, le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, votées à l'unanimité.

Première résolution

L'associé unique prend acte qu'en vertu des résolutions adoptées par l'administrateur de la Société en date du 18 février 2008, il a été décidé qu'il était dans le plus grand intérêt de la Société et à son avantage d'entreprendre toutes les démarches qui seraient ou pourraient être exigées pour transférer le siège administratif et d'exploitation et le principal établissement de la Société au Grand-Duché de Luxembourg. Il est en outre décidé qu'à partir de la date du présent acte le siège administratif et d'exploitation et le principal établissement de la Société seront établis au Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence de quoi, l'associé unique prend acte et accepte que, en conformité avec l'article 159 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société sera soumise au droit luxembourgeois à compter de la date du présent acte, et que, à compter de cette date, la Société deviendra une personne morale régie par et soumise au droit luxembourgeois sans que l'existence juridique ou la personnalité morale de la Société ne soient affectées de quelque façon que ce soit.

Une copie des résolutions précitées de l'administrateur, après avoir été paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec lui.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de continuer les affaires de la Société, sans dissolution et avec continuation de la personnalité morale, sous le nom de ITAL PROPERTY LIMITED, société à responsabilité limitée telles qu'elles sont actuellement conduites, avec l'ensemble des actifs et passifs, et décide que l'objet social aura la teneur suivante:

"L'objet de la Société porte sur la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou tout autre moyen ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, effets ou autre valeurs mobilières de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement, et la gestion de ce portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts d'association.

La Société peut emprunter par tous moyens et effectuer l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut porter, directement ou indirectement, assistance aux sociétés du groupe ou affiliées, prendre toute mesure de contrôle et/ou de direction et effectuer toute opération, qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de l'objet social.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, comme toute transaction sur l'immobilier ou des biens meubles."

Troisième résolution

L'associé unique décide que la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Stephen John KELLY, né à Liverpool le 22 juillet 1964, demeurant à Flat B 309, Al Nakheel, Emirates Hills, Dubai, Emirats Arabes Unis, comme administrateur de la Société.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de fixer à huit (8) le nombre des gérants de la Société.

Sont nommés gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

a) M. Mark Anthony Pesco, réviseur d'entreprises, né le 11 février 1970 à Jersey, demeurant à La Grange, rue des Vallées, St. Martin, Jersey, Channel Islands, JE3 6BB;

b) M. Michael Andrew Weston, réviseur d'entreprises, né le 6 mars 1963 à Worthing, demeurant à Maison de la Ville Bagot, Le Mont de la Ville Bagot, St. Ouen, Jersey, Channel Islands, JE3 2DF;

c) Mme Catherine Alison Pigeon, administrateur de sociétés, née le 23 février 1964 à Jersey, demeurant à 9 Thornhill Park, Le Vieux Beaumont, St. Peter, Jersey, Channel Islands, JE3 7ZJ;

d) Mme Alexandra Maria Figueiredo da Silva Luxo-Piazza, banquier, née le 2 février 1968 à Lisbonne, demeurant à Le Douet, La Grande Route de St. Jean, St. John, Jersey, Channel Islands JE3 4FN;

e) M. Benjamin Charles Buckley Newman, directeur service clients, né le 24 août 1966 à Leicester, demeurant à The Old Farm House, Le Pont du Val, St. Brelade, Jersey, Channel Islands JE3 8JP.

Sont nommés gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

a) M. Onno Bouwmeister, employé privé, né le 26 janvier 1977 à Maarssen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

b) M. Gilles Jacquet, employé privé, né le 7 février 1964 à Saint-Mard, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

c) M. Peter van Opstal, employé privé, né le 12 février 1969 à Zwijndrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Sixième résolution

L'associé unique décide que le siège administratif et d'exploitation et le principal établissement de la Société sont établis à Luxembourg, à l'adresse suivante: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) parts sociales existantes.

Huitième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante trois mille sept cent trente Livres Sterling (GBP 43.730,-) pour le porter de son montant actuel de mille Livres Sterling (GBP 1.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales à quarante quatre mille sept cent trente Livres Sterling (GBP 44.730,-), par apport en numéraire et sans émission de parts sociales nouvelles.

Preuve de la réalité de cet apport a été donnée au notaire instrumentant de sorte que le montant de quarante trois mille sept cent trente Livres Sterling (GBP 43.730,-) se trouve actuellement à la libre disposition de la Société.

Neuvième résolution

Après en avoir pris connaissance, l'associé unique décide d'approuver le bilan de la Société daté au trente novembre 2007 lequel bilan n'a, d'après une déclaration de l'administrateur de la Société, été affecté d'aucun changement notable jusqu'à la date du présent acte.

Après avoir constaté que ledit bilan montre des pertes reportées de trente quatre mille huit cent Livres Sterling (GBP 34.800,-), l'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente quatre mille huit cent Livres Sterling (GBP 34.800,-) par l'absorption des prédites pertes reportées et sans suppression de parts sociales, de façon à ramener le montant du capital social de quarante quatre mille sept cent trente Livres Sterling (GBP 44.730,-) à neuf mille neuf cent trente Livres Sterling (GBP 9.930,-).

Une copie du prédit bilan, après avoir été paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec lui.

Dixième résolution

L'associé unique décidé de changer la devise d'expression du capital social de Livres Sterling (GBP) en Euros (EUR) en appliquant le cours de change du 8 juillet 2008 : soit 1,- EURO - 0,7944 GBP.

Le capital social de la Société est dès lors fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Onzième résolution

L'associé unique décide d'adopter les statuts suivants en anglais suivis d'une traduction française et décide qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "ITAL PROPERTY LIMITED S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société porte sur la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou tout autre moyen ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, effets ou autres valeurs mobilières de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement, et la gestion de ce portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts d'association.

La Société peut emprunter par tous moyens et effectuer l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut porter, directement ou indirectement, assistance aux sociétés du groupe ou affiliées, prendre toute mesure de contrôle et/ou de direction et effectuer toute opération, qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de l'objet social.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, comme toute transaction sur l'immobilier ou des biens meubles.

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi à Londres, Royaume-Uni.

Le principal établissement et le siège de direction effective de la Société sont établis à Luxembourg-Ville. Ils peuvent être transférés à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la Société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique. "

Disposition transitoire

Le premier exercice social après la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, qui a commencé le 1^{er} décembre 2007 au Royaume-Uni se terminera le 31 décembre 2008.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte,

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 OCT. 2008. Relation: EAC/2008/13304. - Reçu deux cent soixante-quinze euros vingt-quatre cents 55.047,83 à 0,5% = 275,24.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 07 novembre 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008145146/219/578.

(080170656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

GS Tele II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008145486/212/12.

(080170999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Manacor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.098.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} novembre 2008 de la société Manacor (Luxembourg) S.A. que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Démission de Fondé de pouvoir à partir du 1^{er} novembre 2008:

Monsieur Vincent VAITTY, né le 20 juin 1966 à Karikal, Inde, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.
R. van 't Hoeft / M.C.J. Weijermans
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008145761/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05631. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Alexandria, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.906.

L'an deux mille huit, le dix novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALEXANDRIA", ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 173 du 25 janvier 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.906.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 756 du 13 avril 2006.

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Madame Céline STEIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine CALVI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Aurore PINSON, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Restera pareillement annexée aux présentes la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera soumise avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société commerciale en remplaçant l'article deux des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

" **Art. 2.** La société a pour objet la consultance et l'intermédiation dans tous les domaines d'activités dans les Balkans.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

2.- Refonte complète des statuts.

3.- Constatation de la démission des membres du conseil d'administration en fonction et nomination d'un administrateur unique de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société commerciale.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la consultance et l'intermédiation dans tous les domaines d'activités dans les Balkans.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Troisième résolution

Suite au changement de l'actionariat de la société, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ALEXANDRIA".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la consultance et l'intermédiation dans tous les domaines d'activités dans les Balkans.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième vendredi du mois de juin à 17.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des membres du conseil d'administration en fonction de la société, à savoir Monsieur Philippe SLENDZAK, Monsieur Patrick ROCHAS et Madame Catherine CALVI.

Elle leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale nomme en remplacement un administrateur unique pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014:

- Monsieur Jacques NASSIEU-MAUPAS, administrateur de sociétés, né à Gelos (F), le 16 avril 1940, demeurant à 1001 Skopje (Macédoine), MRTV, Bul. "Goce Delcev"bb, Zgrada na Makedonsko Radio; 5 kat, BP 478.

136944

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, tous connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, celles-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. Stein, C. Calvi, A. Pinson, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 11 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13919. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008145544/272/172.

(080170621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

M-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8028 Strassen, 24, rue Mathias Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 89.704.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.11.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008145538/9582/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06776. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Kara Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 88.728,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.288.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 5 novembre 2008

L'associé de Kara Investments Sarl (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mark Beckett en tant que gérant de catégorie A avec effet au 5 novembre 2008;

et

- de nommer le gérant suivant en tant que gérant de catégorie A avec effet au 5 novembre 2008 et pour une durée indéterminée:

* Richard van 't Hof, né le 5 octobre 1965 à Barendrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008145908/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05957. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.
